



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le Lundi quatre Juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le Lundi vingt-huit Mai 2018 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la Présidence du Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Evelyne CLOTILDE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Marius SYNESIUS, Annick CARMONT, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Joanie ACHOUN, Marcellin CHINGAN, Joël TAVARS, Jérôme Thierry CHOUNI, Patrick PELAGE.

Représentés : MM. Pierre PORLON (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Rose-Marie LOQUES (Jean ANZALA), Harry ROUX (Joseph HILL), Dantès ABASSI (Eveline CLOTILDE). Jacques RAMAYE (Michel SURET), José OUANA (Marie-Alice RUSCADE).

Absents : MM. Stella GUILLAUME, Déborah HUSSON.

Absents excusés : MM. Liliane FRANCILLONNE, Claity MOUNSAMY, Françoise FONLEBECK-DIELNA, Seetha DOULAYRAM, Jean ARDISSON.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres représentés : 06	Absents : 02	Absents excusés : 05
-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	-----------------	-------------------------

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, six (06) représentés, deux (02) absents et cinq (05) absents excusés le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean ANZALA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Réfection de la Route de Portland

7/DCM2018/57

Délégation de maîtrise d'ouvrage au Conseil Régional

Madame Le Maire explique aux élus que la ville du Moule souhaite engager des travaux de réfection de la Route de Portland qui est située sur le territoire communal. De nombreuses infrastructures de santé sont situées de part et d'autre de cette artère (2 Maisons d'Accueil spécialisées, la clinique des Eaux Marines). Elle permet aussi l'accès à des sites touristiques reconnus et à de nombreux gîtes touristiques.

Elle précise qu'en raison de l'intérêt économique de cette route de desserte, le Conseil Régional est sollicité pour la réalisation des travaux de réfection qui sont évalués à 698 506,00 € HT soit 757 879,01 TTC.

Notifiée et publiée le 26/06/2018

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20180604-7DCM201857-DE
Date de télétransmission : 25/06/2018
Date de réception préfecture : 25/06/2018

Elle termine en disant que le Conseil Municipal doit autoriser la réalisation de ces travaux et déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Conseil Régional, pendant toute la durée desdits travaux.

*Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues
DECIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public*

Pour : 27

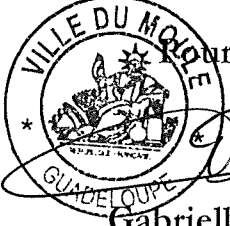
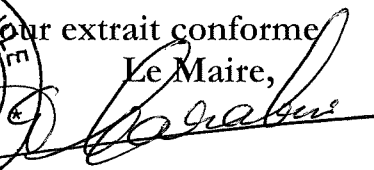
Abstention : 1 – MM. Marcellin CHINGAN

Article 1 : D'autoriser la réalisation des travaux de réfection de la Route de Portland.

Article 2 : De déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Conseil Régional, pendant toute la durée de l'opération.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 04 Juin 2018

 Pour extrait conforme
Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée le 26/06/2018

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20180604-7DCM201857-DE
Date de télétransmission : 25/06/2018
Date de réception préfecture : 25/06/2018